

**Déclaration de consentement
à l'acheminement par courrier interne ou externe
de documents relatifs à la procédure de visas**

Ce centre de réception des demandes de visa fait appel à des courriers internes ou externes pour l'acheminement des documents suivants :

- votre demande de visa
- les documents l'accompagnant
- votre document de voyage
- la vignette-visa ou le formulaire de refus de visa,

entre le centre dans lequel vous avez déposé votre demande et un autre centre et/ou la représentation suisse concernée (dans les deux sens).

L'envoi de vos documents par courrier exige votre consentement.

Si vous ne souhaitez pas que votre dossier de demande de visa soit acheminé par courrier, veuillez-vous adresser directement à la représentation suisse.

A remplir en lettres capitales:

Données concernant le demandeur:

Nom: _____

Prénom: _____

Le cas échéant, les coordonnées de la personne bénéficiant d'une procuration:

Nom: _____

Prénom: _____

Par la présente, je déclare que je consens à l'acheminement par courrier des documents susmentionnés.

Lieu et date: _____

Signature du demandeur ou de la personne bénéficiant de la procuration:
